

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe de la CFTC

Pour la CFTC et l'ensemble du CESE, la protection du monde rural minoritaire est un principe contemporain de la démocratie, tout aussi fondamental que le fait majoritaire du suffrage universel. Cet avis plaide à juste titre pour la défense et la promotion d'une minorité souvent en souffrance, en l'occurrence celle des personnes vivant en zones rurales éloignées des centres urbains.

L'avis note avec l'INSEE que le taux de pauvreté en France métropolitaine est de 14,3 %, mais il est de 17 % dans les espaces ruraux isolés avec des pics de 24 % en Languedoc-Roussillon. Les conseils départementaux ruraux concernés sont asphyxiés par le RSA, et la CFTC en appelle à davantage de solidarité nationale envers ces départements.

Le développement économique de cette ruralité isolée passe par l'irrigation des réseaux vitaux : transports, numérique, santé, services publics. Les réseaux routiers et ferroviaires ruraux se désagrègent depuis 2007. Si le haut débit a bien progressé, le très haut débit en zone rurale n'intéresse guère les opérateurs, et il y a encore de nombreuses zones blanches pour le téléphone cellulaire. Trop de déserts médicaux subsistent malgré les aides à l'installation par les pouvoirs publics et la multiplication des maisons de santé. L'avis a raison de rappeler que le temps médian d'accès aux urgences est de 52 mn pour les communes très peu denses alors qu'il est de 14 mn pour les communes denses. Il ne fallait pas fermer autant de cliniques et hôpitaux de proximité. Comment pallier le manque ?

Les redécoupages des régions, les intercommunalités et la loi NOTRe peuvent présenter un espoir. Toutefois, l'avis met en garde à juste titre contre le risque de centralisme technocratique des nouvelles grandes régions. Pour la CFTC, l'intercommunalité répond en un sens au souci de subsidiarité dans la mesure où l'insuffisance de moyens des petites communes implique le recours à une mutualisation au niveau supérieur s'agissant de la gestion administrative. Mais la subsidiarité est souvent mise à mal quand l'autonomie des communes rurales disparaît sous l'administration intercommunale. C'est d'autant plus vrai que le nombre de communes réunies est pléthorique.

Le village existe, il est un lieu sociétal qui appartient au patrimoine culturel. La commune rurale, qui administre le village, est un marqueur de civilisation que la CFTC ne souhaite pas voir disparaître.

Sans proposer beaucoup de mesures nouvelles, mais soutenu par un rapport extrêmement riche, cet avis récapitule bien ce qu'il faut faire pour la ruralité. La CFTC a voté favorablement.